

## Pas de charges excessives pour les générations futures

« Le peuple sera prochainement appelé à voter pour ou contre l'abaissement du taux de conversion dans la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce sujet est complexe. Il est également d'importance, à l'heure où la prévoyance professionnelle se remet tranquillement des conséquences de la crise financière, qu'elle a subies comme tous les acteurs économiques de ce pays. Essayons dès lors d'apporter un éclairage en tant que professionnel appelé à gérer les implications d'un choix délicat.

Tous les experts qui s'expriment sur ce sujet s'accordent sur un point: l'espérance de vie ne cesse d'augmenter, c'est ainsi que nous vivons en moyenne cinq ans de plus qu'il y a trente ans. Cette bonne nouvelle n'est pas sans incidence sur le taux de conversion. En effet, ce dernier sert à convertir l'avoir de vieillesse existant à l'âge de la retraite en une rente de vieillesse viagère (en tenant compte de l'octroi d'une rente de survivant en cas de décès du bénéficiaire). Or, on le comprend aisément: à partir d'un capital donné, la rente qu'il est possible de verser sera plus faible si elle doit être servie plus longtemps.

Il convient donc, si l'on veut que l'institution de prévoyance soit capable d'assumer financièrement ses obligations à l'égard des bénéficiaires de rente, d'être prudents et de tenir compte de

### CHRONIQUE

CLAUDE RICHARD  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL  
RETRAITES  
POPULAIRES



cette amélioration de l'espérance de vie.

Cette dernière se calcule sur la base d'observations statistiques de populations données. Ainsi, il existe des différences sensibles selon les tables utilisées. Par exemple, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans varie de 17,3 ans à 20,5 ans, soit un écart de 18%! La première évidence est donc: plus l'on choisit une table prudente, plus faible sera le taux de conversion.

### «L'enjeu du débat sur la baisse du taux de conversion est celui de la dose de prudence nécessaire»

Le deuxième élément constitutif du taux de conversion est le taux de rendement du capital placé pendant la durée du service de la rente. L'effondrement des marchés que l'on vient de vivre avec ses conséquences sur les performances des placements du 2e pilier (taux négatif



### LONGÉVITÉ

Nous vivons en moyenne cinq ans de plus qu'il y a trente ans. Ce qui a une incidence sur le taux de conversion dans la prévoyance professionnelle obligatoire.

en 2008 de 15% en moyenne) pourrait nous inciter au pessimisme. N'oublions toutefois pas que la prévoyance s'inscrit dans une perspective de long terme. Dans ce cadre, un rendement de 3% à 4% ne paraît pas utopique. La conséquence de l'estimation

sion sera faible. Vous l'avez compris; à mon sens, l'enjeu du débat sur la baisse du taux de conversion est celui de la dose de prudence nécessaire. Et dans ce cadre, je soutiens cette idée de retenue afin d'éviter de faire supporter aux générations futures des charges excessives. En rappelant qu'en cas de prudence exagérée, des excédents se dégageront et pourront alors aisément être distribués aux rentiers.

Ce n'est que si chaque génération est à même de supporter ses propres charges que la prévoyance professionnelle pourra continuer à se développer et à assumer sa mission. Le report de charge sur des générations futures sonnerait par contre inéluctablement le glas de notre système.

